



BULLETIN D'INFORMATION

24/11/2017 #3

Ce bulletin d'information a pour objectif de communiquer auprès des partenaires sur les évolutions réglementaires et/ou organisationnelles.

ACTUALITÉS RÉGLEMENTAIRES

PROTECTION UNIVERSELLE MALADIE (PUMA)

- **Mise en œuvre** du maintien de droit - [ANNEXE 1](#)
- **Rappel** : Condition de résidence non opposable dans le cadre du regroupement familial - [ANNEXE 2](#)
- **Présentation** des règles relatives à la prise en charge des retraités de France résidant à l'étranger - [ANNEXE 3](#)

COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE COMPLÉMENTAIRE (CMUC)

AIDE AU PAIEMENT D'UNE COMPLÉMENTAIRE SANTE (ACS)

- **Revalorisation** des plafonds dentaires pris en charge dans le cadre de la CMUC et **extension** aux bénéficiaires de l'ACS- [ANNEXE 4](#)

AIDE MÉDICALE ÉTAT (AME)

- **Application** du délai réglementaire pour la transmission des demandes d'AME- [ANNEXE 5](#)

FICHES PRATIQUES

LISTE DES JUSTIFICATIFS A FOURNIR

- **Diffusion** de la liste des justificatifs nécessaires à la constitution :
 - d'une demande de droit de base - [ANNEXE 6](#) et le logigramme en [ANNEXE 7](#)
 - d'une demande CMUC/ACS - [ANNEXE 8](#) et le logigramme en [ANNEXE 9](#)
 - d'une demande AME - [ANNEXE 10](#) et le logigramme en [ANNEXE 11](#)
- **Diffusion** de l'outil d'aide à la détermination du droit des ressortissants européens en provenance de l'UE/EEE/Suisse- [ANNEXE 12](#)

LISTE DES FORMULAIRES ET MODALITÉS DE COMMANDE

- Liste des formulaires à utiliser pour les demandes les plus courantes - [ANNEXE 13](#)
- Modalités de commande des formulaires - [ANNEXE 14](#)

SERVICE EN LIGNE

Le site ameli.fr s'est doté d'un nouveau service : le [forum assurés](#). Il s'agit d'un nouvel espace de discussion et d'entraide proposé par l'Assurance Maladie. Grâce à ce service, les internautes peuvent désormais échanger en ligne sur toutes les questions qu'ils se posent en matière de droits et démarches relatifs à l'Assurance Maladie. Toutes les contributions sont lues, vérifiées, et acceptées par un modérateur avant publication. Une équipe de webconseillers de l'Assurance Maladie anime le forum chaque jour. Lorsque la contribution d'un internaute contient tous les éléments de réponse à la question posée, ces webconseillers peuvent la certifier : la bonne réponse est ainsi mise en avant, et la crédibilité de l'information, validée. Lorsqu'aucune bonne réponse n'émerge des échanges entre internautes, les experts publient eux-mêmes un message qui sera automatiquement certifié. Découvrez le forum en cliquant sur le lien : [forum assurés](#).

THÈME : PROTECTION UNIVERSELLE MALADIE (PUMA)**Maintien du droit de base**

Suite à la parution du Décret n° 2017-240 du 24 février 2017 relatif au contrôle des conditions permettant de bénéficier de la protection universelle maladie, une période de maintien du droit de base est applicable pour les assurés non ressortissants d'un pays de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse.

Cette période de maintien de droit est d'une durée de 12 mois à compter de la date de fin de validité du titre de régularité du séjour.

Pendant cette période de maintien de droit, l'assuré bénéficie de la prise en charge de ses frais de santé au même titre qu'un autre assuré. Si un droit CMUC est en cours, celui-ci ne sera pas interrompu. L'assuré continue à bénéficier de sa CMUC jusqu'à son terme.

Toutefois, pour le renouvellement de la CMUC, l'assuré devra présenter un justificatif de régularité en cours de validité ou tout document émanant de la préfecture prouvant que des démarches de régularisation du séjour sont en cours.

Par ailleurs, pendant cette période de maintien de droit, l'assuré ne peut pas prétendre à l'AME. Il pourra formuler une demande d'AME uniquement à l'issue de la période de maintien de droit.

Exemple :

Monsieur X bénéficie :

- d'un droit de base à compter du 31/01/2016
- d'un droit CMUC du 01/12/2016 au 30/11/2017

Son titre de séjour échoit le 28/02/2017.

En l'absence de renouvellement de titre de régularité du séjour :

- Monsieur X bénéficie d'un maintien de droit du 01/03/2017 au 28/02/2018.
- Son droit CMUC est valable jusqu'au 30/11/2017.
- Une demande d'AME pourra être formulée uniquement à la fin de la période de maintien de droit soit à compter du 01/03/2018.

[cliquer ici pour revenir au sommaire](#)

ANNEXE 2 : REGROUPEMENT FAMILIAL**Regroupement familial**

La procédure de regroupement familial permet au ressortissant étranger (hors UE-EEE-Suisse) qui séjourne régulièrement en France depuis au moins 18 mois, d'être rejoint par son conjoint et les enfants mineurs du couple ([Art L411-1 à L411-7](#) et [R411-1 à R411-6 CESEDA](#)).

Les membres de famille autorisés à séjourner en France au titre du regroupement familial sont exonérés du délai de la condition de résidence de 3 mois pour bénéficier de la prise en charge de leurs frais de santé. Au-delà des justificatifs à fournir pour une demande d'ouverture de droit à l'assurance maladie, la personne concernée doit transmettre un document prouvant le statut de « regroupement familial » (titre de séjour avec la mention membre de la famille, ...).

[cliquer ici pour retour vers le sommaire](#)

THÈME : PROTECTION UNIVERSELLE MALADIE (PUMA)**Prise en charge des retraités de France résidant à l'étranger**

Quelle que soit leur nationalité, les pensionnés du régime français et eux seuls, résidant hors UE/EEE/Suisse et n'exerçant pas d'activité professionnelle, disposent d'un droit permanent à l'assurance maladie : leurs frais de santé sont pris en charge lors des séjours temporaires en France ([Art.L160-3 CSS](#)) **sans application du délai condition de résidence de 3 mois.**

Toutefois, la situation des retraités concernés doit être en conformité au regard de la législation sur le séjour des étrangers en France.

Lors de leur affiliation, les demandeurs doivent être en mesure de présenter la carte de séjour retraité.

L'affiliation est réalisée uniquement par le Centre National des Retraités de France à l'Etranger (CNAREF) à partir d'un formulaire en ligne sur [ameli.fr](#).

Pour accéder au formulaire ou pour toutes demandes et informations utiles, cliquer ici : [ameli.fr](#)

[cliquer ici pour revenir au sommaire](#)

ANNEXE 4 : REVALORISATION DES PLAFONDS DENTAIRES**THÈME : COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE COMPLÉMENTAIRE (CMUC)
AIDE AU PAIEMENT D'UNE COMPLÉMENTAIRE SANTE (ACS)****Revalorisation des plafonds dentaires pris en charge dans le cadre de la CMUC et extension aux bénéficiaires de l'ACS**

Le panier de soins dentaire CMUC a été revalorisé et étendu à de nouveaux actes (arrêté du 19 avril 2017). Les revalorisations des forfaits dentaires CMUC s'échelonnent en trois étapes, 1er octobre 2017, 1er janvier 2018 et 1er janvier 2019. Le détail des prises en charge est disponible sur le site [cmu.fr](#) : [panier de soins dentaire CMUC](#)

Par ailleurs, depuis le 01/10/2017, un plafond maximal de dépassement sur les soins dentaires prothétiques ou d'orthopédie dento-faciale est applicable aux bénéficiaires de l'ACS. Les prestations concernées sont détaillées sur le site [cmu.fr](#) : [détail de la prise en charge des prothèses dentaires et des traitements orthodontiques applicables aux bénéficiaires de l'ACS](#)

[cliquer ici pour revenir au sommaire](#)

THÈME : AIDE MÉDICALE ÉTAT (AME)

Application du délai réglementaire pour la transmission des demandes d'AME

Le cadre réglementaire définit le délai maximum accepté entre la date de signature de la demande de l'AME et la date de transmission à la CPAM. **Ce délai est fixé à 8 jours.**

Dans le cadre de partenariats mis en place, **la CPAM de la Seine-Saint-Denis tolère un délai maximum de 30 jours.**

Pour les hôpitaux qui parfois rencontrent des difficultés pour récupérer les éléments nécessaires à la constitution de la demande, **le délai est exceptionnellement de 3 mois.**

[cliquer ici pour revenir au sommaire](#)

FICHES PRATIQUES

LISTE DES JUSTIFICATIFS À FOURNIR POUR UNE DEMANDE D'OUVERTURE DE DROIT DE BASE
- PUMA -

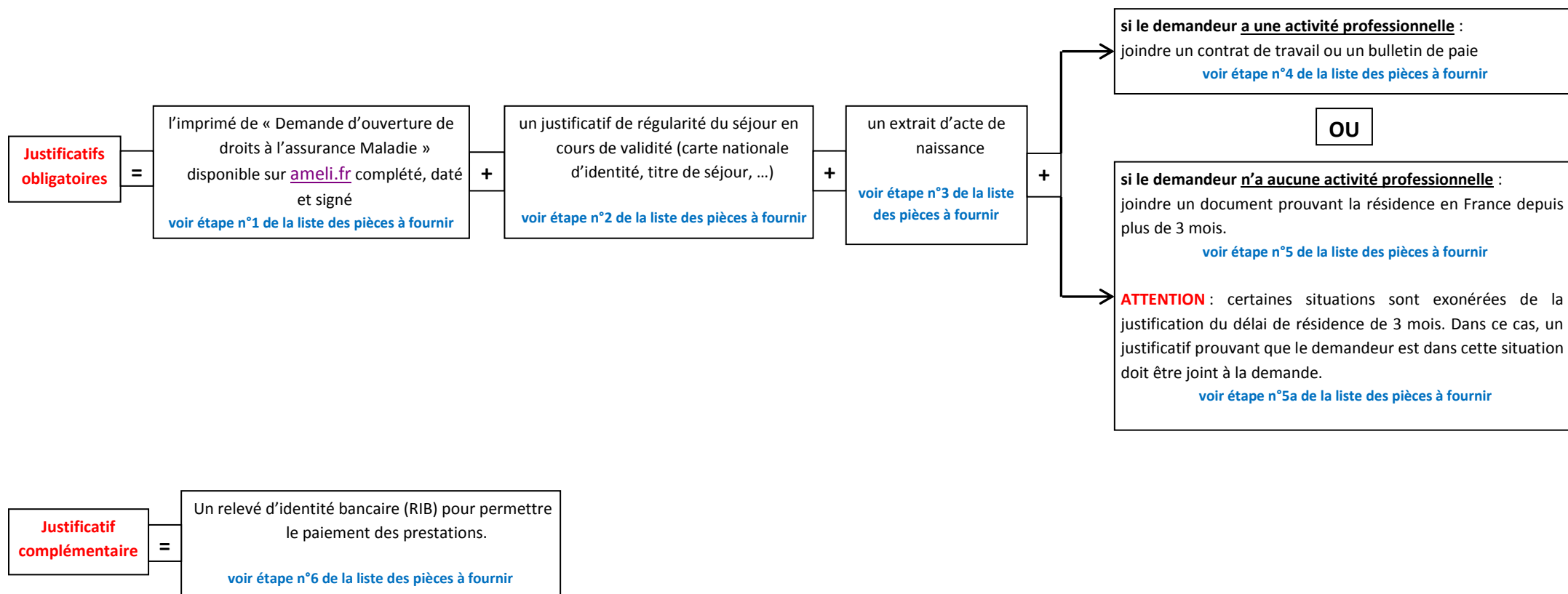
N°	LISTE DES JUSTIFICATIFS A FOURNIR POUR UNE DEMANDE D'OUVERTURE DE DROIT DE BASE – PUMA	
1	l'imprimé de « Demande d'ouverture de droits à l'assurance Maladie » disponible sur ameli.fr complété, daté et signé	imprimé obligatoire - <i>imprimé à compléter au stylo noir</i> -
2	un justificatif de régularité du séjour en cours de validité (carte nationale d'identité, titre de séjour, ...)	justificatif obligatoire
3	une copie intégrale de l'acte de naissance ou un extrait d'acte de naissance avec filiation ou une pièce équivalente établie par un consulat (ce document doit être authentifié par un cachet lisible). Si l'extrait d'acte de naissance est traduit en français, la traduction doit être réalisée par un traducteur assermenté.	justificatif obligatoire sauf en cas d'hospitalisation ou de grossesse ou de situation nécessitant des soins immédiats ou si une demande de CMUC/ACS est jointe à la demande PUMA. Pour ces situations, l'extrait d'acte de naissance peut être joint ultérieurement. Toutefois, un justificatif prouvant la situation dans laquelle se trouve le demandeur ou un de ses ayants-droit mineurs doit être joint à la demande.
4	si activité professionnelle , joindre un contrat de travail ou un bulletin de paie	justificatif obligatoire
5	<p>si aucune activité professionnelle, joindre un document prouvant la résidence en France depuis plus de 3 mois :</p> <p>Par exemple : bail ou contrat de location, quittances de loyer successives, factures d'énergie, d'eau ou de téléphone fixe successives, factures d'hôtellerie des trois derniers mois, certificats de scolarité...</p> <p>S'il s'agit d'un hébergement par un particulier : joindre une attestation sur l'honneur, rédigée par cette personne, précisant la date depuis laquelle l'hébergement est effectif, accompagnée de quittances de loyer ou de factures d'énergie successives établies à son nom pour les trois derniers mois.</p> <p>S'il s'agit d'un hébergement dans un centre d'hébergement et de réinsertion sociale, joindre un certificat d'hébergement pour les trois derniers mois établi par ce centre.</p> <p>En cas de domiciliation par un organisme agréé, joindre une attestation de domiciliation établie par cet organisme et couvrant une période de plus de trois mois.</p>	joindre obligatoirement l'un des justificatifs indiqués sauf si le demandeur est dans l'une des situations d'exclusion de la justification du délai de résidence (a)
	<p>a) Cas d'exclusion de la justification du délai de résidence de 3 mois : les personnes se trouvant dans l'une des situations citées ci-dessous sont exclues de la justification du délai de résidence. Toutefois, une pièce justificative de la situation doit être jointe à la demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> - bénéficiaire de l'une des prestations ou allocations suivantes : allocations familiales, aides au logement, AAH, RSA, minimum vieillesse ASPA, ASI, aide à la réinsertion familiale et sociale des anciens travailleurs migrants dans leur pays d'origine... - inscrit dans un établissement d'enseignement ou stagiaire dans le cadre d'accords de coopération culturelle, technique et scientifique, - de retour en France après un volontariat international à l'étranger, - membre de la famille rejoignant ou accompagnant, pour s'installer en France, un assuré travaillant ou résidant en France de façon stable et régulière, - reconnu réfugié ou bénéficiaire de la protection subsidiaire ou demandeur d'asile, - jeune mineur ou de moins de 21 ans pris en charge par un établissement ou un service dans le cadre de l'Aide sociale à l'enfance ou de la Protection judiciaire de la jeunesse. 	joindre un justificatif prouvant que le demandeur est dans l'une des situations mentionnées.
6	un relevé d'identité bancaire	RIB à transmettre à la CPAM si le demandeur est en possession d'un RIB. Dans la négative, le RIB peut être transmis ultérieurement à la CPAM.
7	<p>Si des enfants mineurs sont à la charge du demandeur, joindre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'imprimé de « demande de rattachement des enfants mineurs à l'un ou au deux parents assurés » disponible sur ameli.fr complété, daté et signé - un justificatif de filiation (livret de famille, extrait d'acte de naissance, ...) 	imprimé obligatoire - <i>imprimé à compléter au stylo noir</i> – justificatif obligatoire

ATTENTION : Pour les ressortissants en provenance de l'UE/EEE/Suisse, il est important de consulter les fiches pratiques diffusées par la CPAM

FICHES PRATIQUES

LISTE DES JUSTIFICATIFS À FOURNIR POUR UNE DEMANDE D'OUVERTURE DE DROIT DE BASE - PUMA -

LOGIGRAMME



[cliquer ici pour revenir au sommaire](#)

FICHES PRATIQUES

LISTE DES JUSTIFICATIFS À FOURNIR POUR UNE DEMANDE CMUC / ACS

N°	LISTE DES JUSTIFICATIFS A FOURNIR POUR UNE DEMANDE DE CMUC / ACS	
1	l'imprimé de « Demande de Couverture maladie universelle complémentaire ou d'Aide au paiement d'une assurance complémentaire de santé » disponible sur ameli.fr complété, daté et signé	imprimé obligatoire - <i>imprimé à compléter au stylo noir</i> -
2	un justificatif de régularité du séjour (carte nationale d'identité, titre de séjour, ...) pour le demandeur et les personnes majeures du foyer	justificatif obligatoire
3	<p>un justificatif de résidence :</p> <p>s'il s'agit d'une première demande de CMUC/ACS, joindre un document prouvant la résidence en France depuis plus de 3 mois :</p> <p><u>Par exemple</u> : bail ou contrat de location, quittances de loyer successives, factures d'énergie, d'eau ou de téléphone fixe successives, certificat d'hébergement précisant la date depuis laquelle l'hébergement est effectif, certificat de scolarité, ...</p> <p>s'il s'agit d'une demande de renouvellement de CMUC/ACS, joindre un document prouvant la résidence permanente en France ou une résidence supérieure à 6 mois :</p> <p><u>Par exemple</u> : avis d'imposition ou de non-imposition, taxe d'habitation, ...</p> <p>(a) Cas d'exclusion de la justification du délai de résidence : les personnes se trouvant dans l'une des situations citées ci-dessous sont exclues de la justification du délai de résidence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - cas d'exclusion de la justification du délai de résidence énumérés pour l'ouverture du droit de base, - bénéficiaires d'une ouverture de droit de base sur critère de résidence 	<p>justificatif obligatoire s'il s'agit d'une première demande de CMUC/ACS sauf si le demandeur est dans l'une des situations d'exclusion de la justification du délai de résidence (a)</p> <p>justificatif obligatoire s'il s'agit d'une demande de renouvellement de CMUC/ACS sauf si le demandeur est dans l'une des situations d'exclusion de la justification du délai de résidence (a)</p> <p>joindre un justificatif prouvant que le demandeur est dans l'une des situations mentionnées.</p>
4	en présence de personnes à charge , joindre en fonction de la situation, le livret de famille, un certificat de concubinage, une attestation d'enregistrement d'un PACS ou l'avis d'imposition/de non-imposition permettant de déterminer la composition du foyer	justificatif obligatoire pour justifier de la composition du foyer
5	les justificatifs de ressources pour le demandeur et les membres du foyer (conjoint-e-, enfant jusqu'à 25 ans) perçus sur les 12 derniers mois précédents la date de la demande de CMUC/ACS : bulletin de salaire, retraite principale et retraite complémentaire, pension alimentaire reçue ou versée ou tout autre justificatif de toutes ressources perçues en France ou à l'étranger	joindre obligatoirement les justificatifs de ressources perçus sur les 12 mois précédents la date de la demande de CMUC/ACS sauf pour les bénéficiaires du RSA indiquer uniquement le numéro d'allocataire CAF sur l'imprimé de demande de CMUC/ACS.

ATTENTION : Une demande de CMUC/ACS concerne le demandeur, la conjointe/la concubine/le partenaire PACS et les enfants à charge de moins de 25 ans.

La demande de CMU C effectuée à titre personnel par les jeunes de 18 à 25 ans est recevable dans la mesure où ils apportent la preuve qu'ils remplissent simultanément les trois conditions suivantes :

- Ne pas habiter chez leurs parents au moment de la demande (autonomie géographique),
- Avoir procédé personnellement à une déclaration de revenus ou s'engager à établir une déclaration sur l'honneur en leur nom pour l'année à venir (autonomie fiscale),
- Ne pas percevoir de pension des parents donnant lieu à une déduction fiscale ou s'engager par une déclaration sur l'honneur à ne plus la percevoir pour l'année à venir (autonomie financière).

Si ces trois conditions cumulatives ne sont pas remplies, le droit est alors examiné dans le cadre d'une demande familiale, au regard du foyer comprenant les parents.

Remarque : Lorsque les jeunes majeurs de 18 à 25 ans, rattachés au foyer de leurs parents, ont eux-mêmes un ou plusieurs enfants ou que la déclaration de grossesse a été effectuée auprès de la caisse d'affiliation, ils forment, avec leur(s) enfant(s) un foyer distinct.

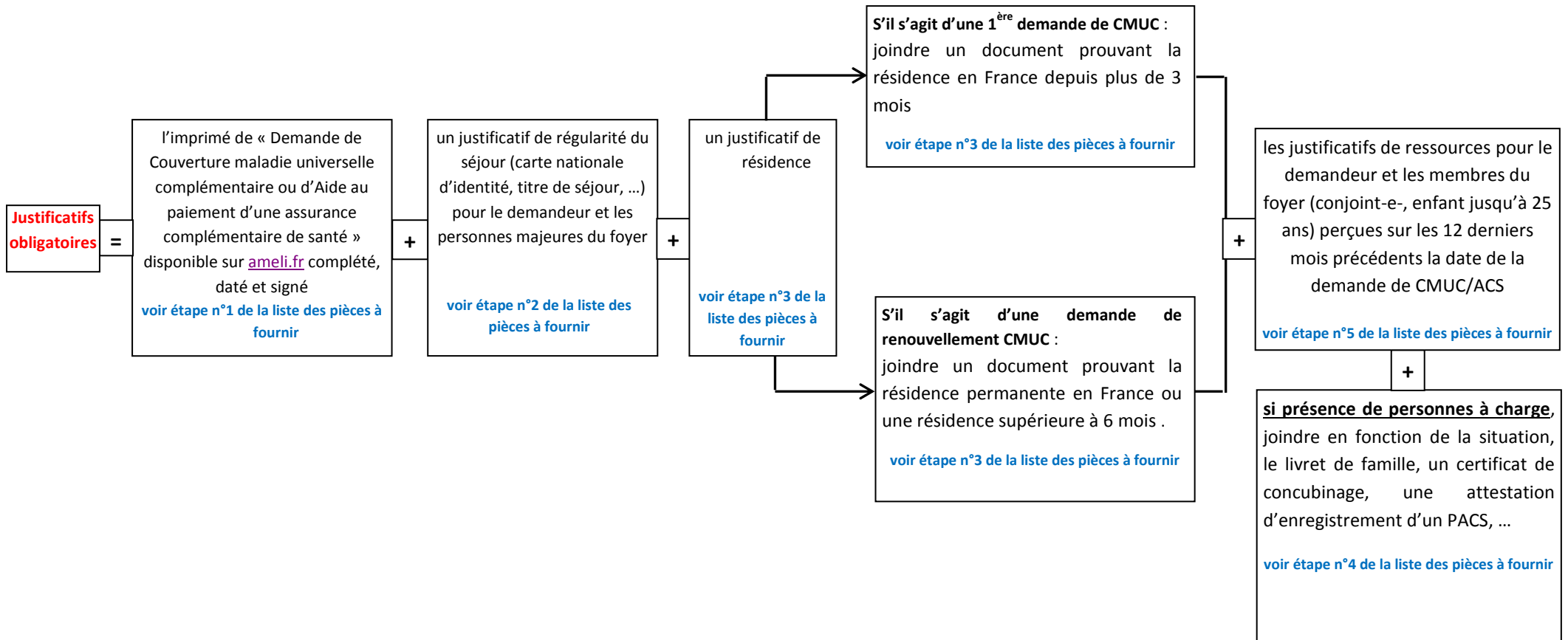
VOIR LOGIGRAMME DE SYNTHÈSE EN PAGE 8

[cliquer ici pour revenir au sommaire](#)

FICHES PRATIQUES

LISTE DES JUSTIFICATIFS À FOURNIR POUR UNE DEMANDE CMUC / ACS

LOGIGRAMME



[cliquer ici pour revenir au sommaire](#)

FICHES PRATIQUES

LISTE DES JUSTIFICATIFS À FOURNIR POUR UNE DEMANDE AME

N°	LISTE DES JUSTIFICATIFS A FOURNIR POUR UNE DEMANDE D'AME	
1	l'imprimé de « Demande d'Aide Médicale État » disponible sur ameli.fr complété, daté et signé. Attention : indiquer sur l'imprimé la date d'entrée en France	imprimé obligatoire - <i>imprimé à compléter au stylo noir</i> -
2	une photo d'identité pour le demandeur et pour chaque membre de la famille de plus de 16 ans. Les photos doivent être collées sur le formulaire photo. Le formulaire photo disponible sur ameli.fr doit être complété, daté et signé.	photos et formulaire photos obligatoires - <i>formulaire à compléter au stylo noir</i> -
3	un justificatif d'identité : passeport, carte d'identité	justificatif obligatoire
4	un justificatif de résidence pour le demandeur prouvant la présence en France depuis plus de 3 mois. Le document doit dater de plus de 3 mois et de moins de 12 mois : <ul style="list-style-type: none"> - visa et tampon comportant la date d'entrée en France sur le passeport (fournir l'intégralité des pages), - titre de séjour expiré - avis d'imposition ou de non-imposition (revenus, foncier ou habitation) - quittance de loyer, facture d'électricité, de gaz, d'eau, d'assurances et de téléphone du demandeur ou de l'hébergeant accompagné d'un certificat d'hébergement disponible sur ameli.fr - attestation d'élection de domicile ou d'hébergement établie par une association agréée, un centre d'hébergement ou une facture d'hôtellerie - bulletin d'hospitalisation ou attestation établie par un professionnel de santé - compte rendu des urgences comportant la date de prise en charge du demandeur ainsi que son nom, prénom et date de naissance 	justificatif obligatoire uniquement pour le demandeur
5	les justificatifs de ressources pour le demandeur et les membres du foyer majeurs perçus sur les 12 derniers mois précédents la date de la demande d'AME : bulletin de salaire, prestation CAF, pôle emploi ou tout justificatif de toutes ressources perçues en France ou à l'étranger.	joindre obligatoirement les justificatifs de ressources perçus sur les 12 mois précédents la date de la demande d'AME. En l'absence de justificatif, une déclaration sur l'honneur peut être établie.
6	en présence de personnes à charge , joindre un acte de naissance (avec filiation pour les enfants, même mineurs) ou un acte de mariage ou le livret de famille ou le passeport ou la carte nationale d'identité	justificatif obligatoire en présence de personnes à charge
7	dans le cadre d'un renouvellement de droit AME , joindre la photocopie de la précédente carte AME (recto-verso)	justificatif obligatoire dans le cadre d'un renouvellement de droit AME . Pour les établissements de santé, une impression écran de l'outil CDR peut être jointe.

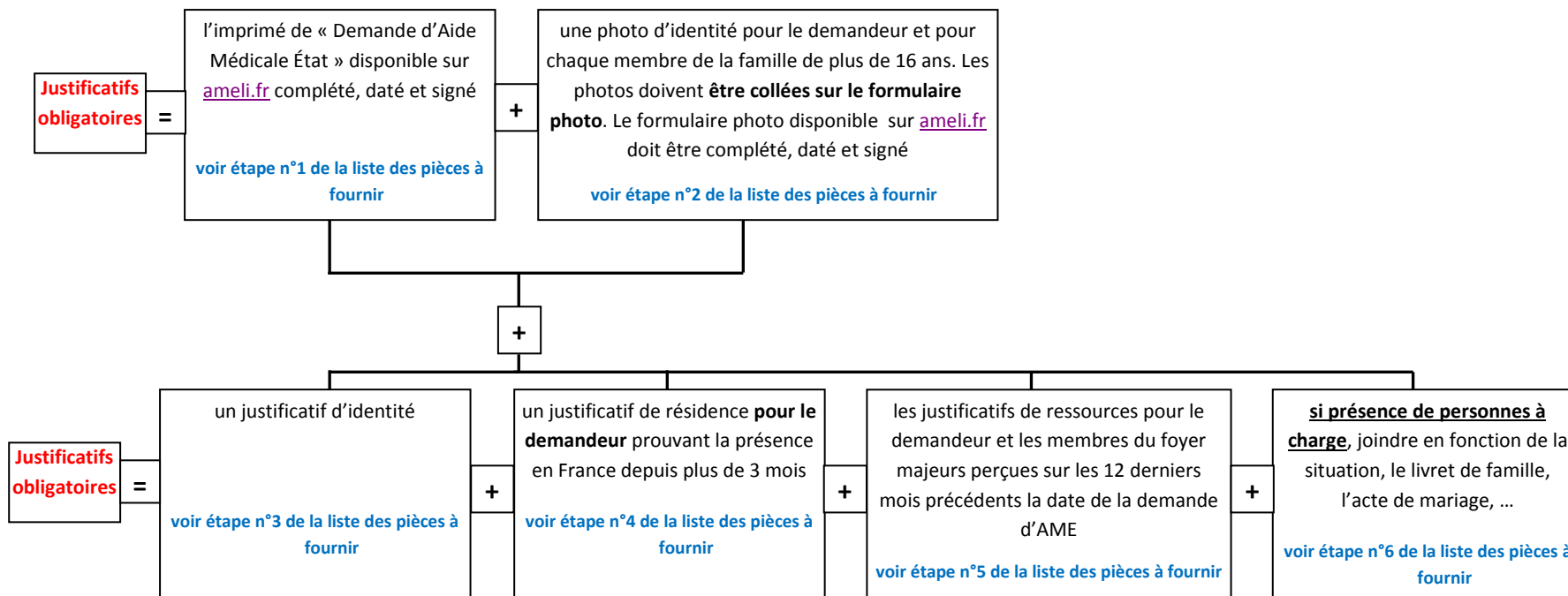
VOIR LOGIGRAMME DE SYNTHÈSE EN PAGE 10

[cliquer ici pour revenir au sommaire](#)

FICHES PRATIQUES

LISTE DES JUSTIFICATIFS À FOURNIR POUR UNE DEMANDE AME

LOGIGRAMME



S'il s'agit d'une demande de renouvellement d'AME, joindre obligatoirement la photocopie de la précédente carte AME (recto-verso) ou une impression écran de l'outil CDR pour les établissements de santé.

voir étape n°7 de la liste des pièces à fournir

[cliquer ici pour revenir au sommaire](#)

FICHES PRATIQUES

L'OUTIL D'AIDE A LA DÉTERMINATION DU DROIT DES RESSORTISSANTS EUROPÉENS EN PROVENANCE DE L'UE/EEE/SUISSE

Diffusion de fiches pratiques pour la détermination du droit des ressortissants en provenance de l'UE/EEE/Suisse

Face à la complexité de la réglementation appliquée pour les ressortissants européens, des fiches pratiques ont été élaborées afin de faciliter la détermination du droit d'un ressortissant en provenance d'un pays de l'Union européenne, de l'espace économique européen ou de la Suisse.

Les fiches pratiques sont annexées au mail relatif à la diffusion de ce bulletin d'information.

Modalités de consultation des fiches pratiques :

Dans le dossier, joint au mail, se trouve : une page de garde + les fiches pratiques + les listes des pièces à fournir.

Afin de faciliter la navigation, il est conseillé :

- d'ouvrir la page de garde,
- d'accéder aux fiches pratiques **directement à partir de la page de garde** en cliquant sur le lien correspondant à la situation souhaitée,
- d'accéder à la liste des pièces à fournir **directement à partir de la fiche pratique**.

Sur la page de garde sont mentionnés les intitulés des fiches pratiques :

- Fiche 1 : salarié
- Fiche 2 : détaché professionnel
- Fiche 3 : chômeur indemnisé
- Fiche 4 à 7 : étudiant
- Fiche 8: pensionné/retraité
- Fiche 9 : travailleur frontalier
- Fiche 10 : autres situations

Sur chacune des fiches pratiques sont indiqués :

- La nationalité du demandeur
- La situation dans l'Etat membre de provenance (UE/EEE/Suisse)
- Les règles de gestion des droits
- Un lien vers la liste des pièces à fournir

Sur les listes des pièces à fournir sont mentionnés :

- les documents à transmettre à la CPAM au regard de la situation du demandeur.

Cette liste peut être imprimée et remise au demandeur

Informations pratiques pour l'utilisation de l'outil - actions indispensables à effectuer

a. Pour décompresser le dossier envoyé :

- Enregistrer le dossier « Outil d aide à la détermination du droit des ressortissants européens » sur votre ordinateur
- Sélectionner le dossier « Outil d aide à la détermination du droit des ressortissants européens » sur votre ordinateur et faire un clic droit avec la souris puis sélectionner « Extraire tout » + choisir l'emplacement souhaité + cliquer sur « Extraire »

A ce stade, le dossier est décompressé et prêt à être utilisé

b. Pour activer les liens insérés dans les documents :

- Actions à réaliser simultanément : appuyer sur la touche « Ctrl » du clavier + cliquer sur le lien souhaité

Nous espérons que ces fiches pratiques vous apporteront l'aide nécessaire dans l'accompagnement des demandeurs concernés.

[cliquer ici pour revenir au sommaire](#)

Référence	Libellé	Dans quel cas utiliser cet imprimé
Imprimé S1106 (référence précédente =736) ATTENTION : pour toutes les demandes constituées à compter du 02/01/2018, l'imprimé S1106 devra obligatoirement être utilisé (l'ancienne référence ne sera pas recevable)	Demande d'ouverture des droits à l'assurance maladie	A utiliser pour une demande d'ouverture des droits à l'assurance maladie. Pièces justificatives à fournir : cf « fiche pratique - liste des pièces à fournir pour une demande d'ouverture de droit de base » en annexe 6
Imprimé 3705	Demande de rattachement des enfants mineurs à l'un ou aux deux parents assurés	A utiliser pour le rattachement des enfants mineurs à charge (enfants mineurs légitimes, naturels ou adoptifs, enfants mineurs recueillis ou pupille de la Nation dont l'assuré est tuteur) Pièces justificatives à fournir : - une copie du livret de famille à jour ou de l'extrait d'acte de naissance de l'enfant. - le cas échéant, une copie du document qui atteste que l'enfant est recueilli ou bénéficie d'une mesure de protection juridique (tutelle)
Imprimé S1110 (référence précédente =752)	Demande de prise en charge des frais de santé à titre personnel	Pour les ayants droit majeurs qui souhaitent devenir assurés ou voient leur situation personnelle changer (divorce, démarrage d'une activité professionnelle...) Il s'adresse également aux mineurs d'au moins 16 ans qui souhaitent devenir assuré. Pièces justificatives à fournir : - un RIB
Imprimé 750	Demande de mutation	A utiliser en cas d'évolution de la situation professionnelle entraînant un changement de régime de Sécurité sociale (ex. : régime agricole vers régime général) Pièces justificatives à fournir : - justificatif de régularité de séjour (CNI, titre de séjour, ...) - un RIB.
Imprimé 756	Demande de rattachement d'un assuré sans activité au régime d'assurance maladie de son conjoint, partenaire PACS ou concubin (= droit d'option)	Pour le conjoint, concubin, partenaire PACS sans activité qui souhaite faire valoir son droit d'option en demandant son rattachement au régime d'assurance maladie de son conjoint affilié sur critère d'activité ou de résidence. Pièces justificatives à fournir : - justificatif de régularité de séjour (CNI, titre de séjour, ...) - un RIB.
Imprimé 3711	Demande de CMUC/ACS	Pour toute demande de CMUC ou ACS Pièces justificatives à fournir : cf « fiche pratique - liste des pièces à fournir pour une demande de CMUC/ACS » en annexe 8
Imprimé 3720 + 3721	Demande AME + Formulaire photo AME	Pour toute demande d'AME, joindre impérativement l'imprimé de demande d'AME accompagné du formulaire photo Pièces justificatives à fournir : cf « fiche pratique - liste des pièces à fournir pour une demande d'AME » en annexe 10

[cliquer ici pour revenir au sommaire](#)

Pour les commandes d'imprimés (uniquement pour les structures implantées sur le 93), 2 options possibles :

Option 1 : Pour commander et se faire livrer les imprimés, le partenaire doit :

- Envoyer un mail au service des magasins : intendance-garonor@cpam-bobigny.cnamts.fr
- Indiquer en objet du mail : commande imprimés
- Indiquer dans le mail, les informations suivantes :

➤ **Informations relatives au partenaire**

- ⇒ Libellé du partenaire
- ⇒ Adresse de livraison
- ⇒ Horaire d'ouverture de la structure
- ⇒ Nom/Prénom/n° de téléphone d'un interlocuteur

➤ **Informations relatives aux imprimés à commander**

- ⇒ n° de cerfa de l'imprimé + libellé de l'imprimé (ex : s3711 Demande de CMU C ACS)
- ⇒ volume souhaité

La commande est livrée dans un délai maximum de 5 jours ouvrés.

Option 2 : Pour récupérer les imprimés directement sur place, le partenaire doit :

- Se rendre à l'adresse suivante : Bâtiment 13 « CPAM »
Garonor Est
93 600 Aulnay-sous-Bois

Horaires d'ouverture: de 08h30 à 15h30

Pour toutes informations complémentaires, appelez au 01 45 91 92 99 ou au 01 45 91 93 01

[cliquer ici pour revenir au sommaire](#)